

Formation à la prévention du risque électrique

Électriciens réalisant des opérations sur des ouvrages des domaines TBT BT et HTA

Norme NF C 18-510

Habilitation électrique Haute Tension

Durée :

Un jour, soit 7 heures

Effectif :

De 5 à 10 participants

Public :

Les électriciens qui effectuent des opérations sur des installations ou des équipements électriques des domaines HTA.

Pré-requis :

Avoir des compétences en électricité dans le domaine de tension considéré, sur les ouvrages ou les installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif, continu ;
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects ;
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection, commande, etc.) ;
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

Théorie et mise en situation pratique

Module tronc commun

- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Les domaines de tension, les matériels électriques selon le domaine de tension
- Les zones d'environnement et les limites par rapport aux pièces nues sous tension
- Le principe de l'habilitation
- La définition des symboles d'habilitation
- Le rôle des différents intervenants en fonction des opérations
- Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- La mise en sécurité d'un circuit électrique
- Les équipements de protection collective et leur fonction
- Les équipements de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module technique HTA

- La structure et le principe de fonctionnement des ouvrages et des installations électriques (ligne et poste)
- Les fonctions des matériels électriques des postes HTA (commandes, séparations, protections)
- Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés
- Les différents types de postes
- Les principes de verrouillages et inter-verrouillages pour les matériels concernés
- Les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Les opérations de consignation et les documents associés

Module travaux hors tension

- Les travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
- Le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation
- Les différents niveaux d'habilitation rencontrés dans le cadre des travaux hors tension
- Les prescriptions d'exécution des travaux hors tension
- Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux hors tension
- Les mesures de prévention à appliquer lors d'un travail
- Les instructions de sécurité spécifiques aux essais



Formation à la prévention du risque électrique

Électriciens réalisant des opérations sur des ouvrages des domaines TBT BT et HTA

Norme NF C 18-510

Habilitation électrique Haute Tension

Objectifs :

Être capable d'exécuter ou de faire exécuter en sécurité des opérations sur ou au voisinage des ouvrages ou des installations électriques.

La formation comprend un parcours pédagogique avec des étapes successives facilitant la progression pédagogique qui doit conduire à l'atteinte de l'objectif général en termes de compétences pratiques ; le savoir-faire et le savoir-être s'enrichiront avec l'acquisition de l'expérience.

Moyens pédagogiques :

- Exposé et discussions étayés de diapositives, films et mise en situation pratique,
- Remise aux stagiaires de documents écrits et d'un recueil de prescriptions de sécurité d'ordre électrique destiné aux non électriciens (Option).

Formateur :

Personnel maîtrisant les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Références

réglementaires :

Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010.

Validation de la formation

Au regard du contrôle de connaissance et des évaluations pratiques, nous remettons, pour chaque stagiaire, l'avis du formateur pour aider l'entreprise à définir le contenu du titre d'habilitation.

L'entreprise est ensuite chargée de l'habilitation des salariés au niveau B1, B2, B1V, B2V, B2V Essai, BR, BC, H1, H2, H1V, H2V, H2V Essai, HC.

Évaluation de stage

- Test de contrôle de connaissance, évaluation pratique
- Correction et évaluation avec les stagiaires
- Réponse aux questions

Aspect recyclage

Un recyclage est préconisé tous les trois ans. Nous enregistrons dans notre échéancier tous les salariés concernés et nous avertissons les entreprises en temps utile.